



Ligue de Bretagne de Badminton

19 Rue Le Brix
35200 RENNES
02.99.26.36.56

ligue@bretagnebadminton.com

www.bretagnebadminton.com

Association Loi 1901 n°W353002744
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

Rappels sur l'Organisation du Championnat de Bretagne Jeunes

Vous trouverez ci-dessous un rappel des points importants relatifs à l'organisation de cette compétition. Le règlement complet de la compétition est également disponible.

Tableaux

- Ouvert à tous les licenciés de la Ligue de Bretagne des catégories poussins à juniors.
- Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux. Une sélection sera établie par la Ligue pour les tableaux de simple mais des inscriptions libres seront également ouvertes.
- Tous les tableaux sont en poule.

Engagement de la Ligue

- Subvention de 799 € versée à l'organisateur après la compétition relatif à l'achat des volants plumes (sur présentation d'une facture).
- Gestion des inscriptions, de la confection des tableaux et échéanciers.
- Les frais d'inscription seront facturés par la Ligue aux Comités Départementaux après la compétition. Ils devront les régler directement à l'organisateur.
- Désignation et indemnisation du Juge-Arbitre principal sur le week-end
- Prise en charge des médailles et récompenses des vainqueurs, finalistes et demi-finalistes.

Engagement du club

- Le club d'accueil devra disposer de 12 terrains de doubles sur 2 jours. Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.
- Prise en charge financière du juge arbitre principal (hébergement) et juge-arbitre adjoint (indemnité, hébergement, déplacement)
- Fourniture des volants plumes sur chaque match
- Prise en charge de la restauration des juges arbitres.
- Assurer la communication de l'événement (presse, municipalité, etc...)
- Organisation de la compétition (table de marque, buvette, etc...).
- Les bénéfices de la buvette et de toute autre action (soirée, tombola, etc...) reviennent à l'organisateur.

